



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 décembre 2022 (09h30)
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 24
Votants	: 28
Convocation et affichage	: 08/12/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Laurence DUMAS

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Hugo BIOLLEY, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à René SABATIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Laurent TORGUE (pouvoir à Richard MOLINA).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Olivier DE LAGARDE, Christian FOREL, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-436 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS -
TARIFS DU RESEAU A COMPTEUR DU 1ER JANVIER 2023**

Rapporteur : Monsieur Maxime DURAND

Annonay Rhône Agglo est compétente en matière de gestion et d'organisation des services de transport public urbain de voyageurs en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire. Celui-ci regroupe actuellement 29 communes.

Par délibération n° 2022-55 en date du 27 janvier 2022, Annonay Rhône Agglo a décidé de confier l'exploitation du réseau de transports urbain et du service de transport à la demande (TAD) à sa Régie des Transports au 1^{er} septembre 2022.

Par délibération n° BC-2022-180 en date du 19 mai 2022, Annonay Rhône Agglo a validé sa gamme tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2022.

Afin de répondre aux besoins de transports des établissements scolaires de notre territoire, il convient de proposer une nouvelle gamme tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2023, ci-jointe en annexe du présent rapport. Parmi les titres de transports existants, sera intégré le nouveau titre unitaire Tclass'. Ce dernier permettra aux classes des établissements scolaires du territoire d'emprunter les lignes du réseau de transports urbains, dans la limite des places disponibles. Il fonctionne comme le tarif de groupe mais avec une limite de 40 usagers. Les autres tarifs restent inchangés par rapport aux années précédentes.

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

DÉLIBÉRÉ**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE****Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE les tarifs établis dans les transports sur le réseau de la communauté d'Agglomération tels que définis en annexe pour une application à partir du 1^{er} janvier 2023,

ADOpte la grille de tarifs ci-dessous sur le réseau de transport :

Titre de transport	Tarif
Carte jeune primaire	90,00 €
Carte jeune	100,00 €
Titre 10 voyages	10,00 €
Titre 10 voyages solidaire	5,00 €
Titre unitaire	1,30 €
Titre unitaire Tclass' (Destiné aux établissements scolaires d'Annonay Rhône Agglo pour déplacement sur le réseau de transports urbain pour une classe)	12,50 €
Abonnement mensuel	25,00 €
Abonnement mensuel solidaire 1	12,50 €
Abonnement mensuel solidaire 2	10,00 €
Billet de groupe (Pour +10 personnes, tarif/personne)	0,50 €
Frais supplémentaire pour tarif carte jeune hors période d'inscription (sauf pour déménagement ou changement d'établissement scolaire)	20,00 €
Frais de carte personnalisée support réseau de transport en cas de perte ou dégradation.	10,00 €
Une majoration des frais de traitement de dossier de 15 € pour chaque dossier reçu après la date de fin de la campagne annuelle d'abonnement scolaire pour les cartes « jeune primaire » et « carte jeune » (cachet de la poste faisant foi pour les formulaires papier) sauf déménagement ou affectation tardive.	15,00 €

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 15/12/22
 Affiché le : 19/12/22
 Transmis en sous-préfecture le : 19/12/22
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221215-38365-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET